



Régie interne du Service de garde de l'école du Sacré-Cœur 2024-2025

Andréa Nadeau
420 Rue du Progrès
Gatineau, Québec
J8M 1T3
Téléphone : 819-986-8296 poste : 2109#
021-sdg@cssc.v.gouv.qc.ca

1. Orientations et valeurs privilégiées

Le service de garde relève de l'école du Sacré-Cœur. Il adhère au projet éducatif, aux règles de conduite et aux mesures de sécurité. Le centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées précise sa politique d'encadrement des services de garde, les grandes balises d'organisation et reconnaît à la direction de l'établissement la responsabilité d'administrer le service de garde selon les modalités prescrites.

Le service de garde en milieu scolaire veille au bien-être général de l'élève et poursuit, dans le cadre du projet éducatif de l'école, le développement global des élèves par l'élaboration d'activités en tenant compte de leurs intérêts et de leurs besoins.

2. Exigence d'admission et inscription

La demande doit être faite auprès de la technicienne du service de garde par les parents ou le tuteur de l'enfant.

Seuls les élèves inscrits au service de garde de l'école Sacré-Cœur ont le droit de fréquenter le service de garde de l'école en dehors des heures de classes.

Chaque parent qui désire utiliser le service de garde doit compléter une fiche d'inscription. Pour les élèves qui sont en *garde partagée*, chaque parent doit remplir et signer son propre formulaire et fournir un calendrier de garde partagé. Sans ce calendrier l'inscription est incomplète et l'enfant ne peut pas fréquenter le service de garde.

Par souci de sécurité, nous nous réservons le droit de mettre des inscriptions en attente si le ratio d'élèves excède le nombre d'éducatrices.

Tous les parents devront aviser le service de garde de toutes modifications au dossier de l'élève: changement d'adresse, de numéro de téléphone, d'horaire, de fiche santé ou personnes autorisées à venir chercher les enfants.

3. Tarification et conditions de paiements

Tel que défini dans les modalités d'organisation des services de garde en milieu scolaire du CSSCV, la tarification pour l'utilisation des services de garde est la suivante :

Fréquentation régulière * Élève inscrit au moins 2 périodes par jour. Pour un Élève préscolaire, 1 ^{ier} et 2 ^{ième} cycle, veuillez-vous référer à la politique du transport. Référence de la Politique du transport (Code 5340-01-01)	9,20\$ Selon les règles budgétaires du MEQ *Ce montant sera indexé au 1 ^{er} juillet de chaque année
Fréquentation sporadique *Élève qui fréquente seulement les journées pédagogiques ou élève inscrit une seule période par jour.	4,25\$ le matin 3,75\$ le midi 6,00\$ le soir Selon les règles budgétaires du MEQ
Dépannage *Élève inscrit ou non ayant besoin exceptionnellement du service de garde pour une période de la journée. Est accepté seulement si la capacité d'accueil le permet.	9,20\$ par période ne dépassant pas un total de 9,20\$ pour une journée. Selon les règles budgétaires du MEQ
Journées pédagogiques	14,00\$ +9,31\$ si absent à la pédagogique Selon les règles budgétaires du MEQ
Pénalité pour retard en fin de journée	2\$ par minute par famille Après trois retards, l'élève ne pourra plus fréquenter le service de garde.
Supplément pour la période excédentaire au nombre d'heures prévu pourrait être exigible	2\$ par 10 minutes

Extrait de l'article 7.5 de la Politique relative au transport des élèves (Code : 5340-01-01) :

* Le transport est organisé selon l'adresse principale de l'élève. Il n'existe pas d'obligation pour le centre de services scolaire d'offrir le transport à une 2e adresse. Dans la mesure du possible, le centre de services scolaire tente d'organiser le transport vers une 2e adresse si elle remplit les conditions suivantes :

✓ cette adresse est fréquentée sur une base régulière et annuelle;

✓ ce service n'entraîne aucun coût supplémentaire pour le centre de services scolaire ;

✓ que pour les élèves du préscolaire ainsi que du 1er et 2e cycles du primaire, le nombre d'option disponible en fin de journée soit égale au nombre de lieu de résidence de l'élève. De façon générale, l'élève de ces niveaux disposerait d'une option en fin de journée alors que les élèves en garde partagée pourraient se prévaloir de 2 options. Les options de fin de journée sont les suivantes : transport scolaire, service de garde ou élève marcheur et/ou transporté par un parent. Le transport vers 2 adresses distinctes équivaut à 2 options. (...)

*Fin de journée réfère à la période suivant la fin des classes seulement. L'article 7,5 de la politique relative au transport des élèves ne s'applique pas à la période du matin et du midi.

Les parents défraient les frais de garde à chaque semaine.

Changement de fréquentation : Le parent utilisateur peut modifier la réservation de base de son enfant en adressant un **PRÉ AVIS ÉCRIT DE 5 JOURS**, à la technicienne du Service de garde.

Arrêt de fréquentation : Le parent utilisateur peut mettre fin à la fréquentation de son enfant au Service de garde (peu importe la raison) en adressant un **PRÉ AVIS ÉCRIT DE 2 SEMAINES** à la technicienne du Service de garde.

Aucun remboursement ne sera accordé pour des sorties de classe ou des vacances.

4. Modalité de paiements

Nous favorisons les paiements par internet. Il peut y avoir un délai de 3 à 5 jours ouvrable avant la réception du paiement. Aucun frais de pénalité ne sera facturé à cause de ce délai.

- ✓ L'école accepte les paiements par carte de débit.
- ✓ L'école n'accepte pas les paiements par carte de crédit.

La direction se réserve le droit de retirer un enfant du service de garde pour des frais de retard allant de deux semaines à un mois.

Par la loi, nous nous devons de remettre les reçus d'impôts au payeur. Il est du devoir du parent de s'assurer de vérifier qui est le nom du payeur au dossier de son enfant pour les frais du service de garde.

Les reçus d'impôts seront remis aux parents au plus tard le 28 février de l'année fiscale. Ne pas oublier d'aviser pour tout changement d'adresse.

5. Heures d'ouvertures

Journées régulières

Matin : 6h30 à 7h55

Midi : 11h45 à 13h00

Soir : 15h30 à 17h30

Le service de garde est fermé durant les jours fériés, la période des fêtes, les cas de forces majeures et la période estivale.

5.1 Horaire type

Matin :

6h30 à 7h00 Accueil des enfants et période de déjeuner

7h15 à 7h25 Rangement et habillage

7h25 à 8h10 Extérieur

Midi :

11h45 à 12h10 Diner en classe pour tous les élèves

12h10 à 13h05 Jeux extérieurs

Fin de journée :

15h30 à 15h40 Accueil des élèves et prise de présence.

15h40 à 16h20 Les élèves sont en période d'activités, selon la programmation de l'éducateur/éducatrice

16h25 Rassemblement à l'extérieur selon la température.

6. Journées pédagogiques

Heures d'ouvertures : 7h00 à 17h00

Le conseil d'établissement détermine annuellement le nombre minimum d'inscription pour procéder à l'ouverture du service de garde durant les journées pédagogiques et la semaine de relâche. Pour l'année 2024-2025, ce nombre a été voté à 90 élèves.

La direction se réserve le droit de mettre un nombre maximal d'inscription ou de réduire les heures du service selon le personnel en place.

Un sondage sera envoyé aux parents avant chaque journée pédagogique. **Vous devez obligatoirement inscrire votre enfant à l'avance pour ces journées.** Toute inscription remise après la date limite sera refusée. Il est de la responsabilité du parent de s'assurer que son enfant est inscrit à cette journée.

Les parents ayant un retard de paiement de frais de garde ne pourront inscrire leur enfant aux journées pédagogiques.

7. Santé et politique des médicaments

Vous devez téléphoner au service de garde pour nous aviser si votre enfant doit s'absenter pour une ou plusieurs périodes. Si votre enfant s'absente pour une

période de plus de 5 jours pour cause de maladie (avec billet médical), il y aura un arrêt de facturation à compter de la 6^{ième} journée et ce jusqu'à son retour.

Il est absolument interdit à l'enfant malade de fréquenter le service de garde (fièvre, maladie contagieuse, vomissement, diarrhée ou autre). Le climat ne se prête pas à la guérison, les éducatrices ne peuvent s'occuper des enfants malades convenablement.

Nous ne sommes pas autorisés à administrer des médicaments prescrits ou non (ex : tylenol, pastille pour la gorge, etc.) à un élève à moins d'avoir l'autorisation. Si votre enfant doit prendre un médicament, il doit être prescrit. SVP vous adresser à la technicienne ou classe principale pour connaître les procédures à suivre.

8. Repas et collation

Le service de garde ne dispose pas de micro-ondes. Vous êtes invité à utiliser un bon thermos. Des aliments sains sont recommandés.

Les parents doivent prévoir les ustensiles, les condiments ainsi que les collations.

9. Tenue vestimentaire

Les enfants sortent à l'extérieur régulièrement. Le parent doit s'assurer que l'enfant porte des vêtements adéquats selon la température. Prévoir des vêtements de rechange bien identifiés. De plus, votre enfant doit avoir une paire de soulier pour l'extérieur et une autre paire pour l'intérieur.

10. Règle de vie

Au service de garde, nous respectons les mêmes règles de vie et de conduite que l'école.

La responsable du Service de garde et la direction de l'école peuvent mettre fin au service donné à un utilisateur de façon immédiate et définitive advenant l'une des situations suivantes :

- Pour un manque de respect, pour de la violence ou un comportement inadéquat envers un membre du personnel, un enfant et toute autre personne, provenant d'un enfant ou de son parent.

-Dans le cas où l'enfant ne pourrait s'adapter au fonctionnement du Service de garde et de ce fait, nuire à son bien-être et à sa sécurité, au bien-être et à la sécurité des autres enfants de son groupe.

-Pour toutes autres raisons jugées valables par la direction.

Le service de garde est un service offert à l'enfant et non une obligation de l'école.

Veillez-vous référer à l'annexe 1

Nous sommes heureux d'accueillir votre enfant au service de garde. En espérant répondre à vos attentes.

11. Programme d'activités du service de garde pour l'année 2024-2025

Physique et moteur	Activités au gymnase, à l'extérieur et en nature Activités sportives et d'expressions corporelles Corridor actif lors des déplacements Activités culinaires
Affectif et social	Ateliers de régulation des émotions Jeux de coopération Jeux de sociétés Ateliers musicaux Œuvres d'arts Jeux de compétition
Langagier	Jeux de rôle Jeux de société Ateliers de lecture Jeux amorcés par l'enfant
Cognitif	Ateliers de lecture Jeux libres Ateliers culinaires Ateliers de science Ateliers musicaux

Notre service de garde favorise le développement global des enfants par l'élaboration d'activités qui prennent en considération leurs intérêts et leurs besoins, et ce, dans un encadrement souple et sécuritaire.



AVIS D'INTERVENTION 100%

Nom de l'élève : _____ Titulaire ou groupe : _____

Nom de l'intervenant : _____ Lieu : _____

Moment

Service de garde 15h30 à 17h30

	Manquement	Conséquence(s)
MINEUR	<input type="checkbox"/> Indiscipline (3 avertissements)	<input type="checkbox"/> Reprise temps et/ou de travail <input type="checkbox"/> Retenue <input type="checkbox"/> Groupe d'accueil (voir au verso) <input type="checkbox"/> Geste réparateur <input type="checkbox"/> Autre : _____
	<input type="checkbox"/> Incivilité	
MAJEUR	<input type="checkbox"/> Refuse de collaborer, s'oppose ou fuit suite aux interventions de l'adulte	(Voir verso)
	<input type="checkbox"/> Cible intentionnellement un élève avec de la violence verbale	
	<input type="checkbox"/> Cible intentionnellement un élève avec de la violence physique	
	<input type="checkbox"/> Répond intentionnellement à un geste de violence par de la violence (n'utilise pas les stratégies de dégagement, d'évitement, de dénonciation à un adulte, d'appel à l'aide)	
	<input type="checkbox"/> Intimide (acte délibéré, répétitif présentant un rapport de force en plus d'engendrer des sentiments de détresse chez la ou les cibles, incluant le cyberspace)	
	<input type="checkbox"/> Cible intentionnellement un adulte avec de la violence verbale	

	<input type="checkbox"/> Cible intentionnellement un adulte avec de la violence physique	
	<input type="checkbox"/> Exprime ses sentiments violemment	
	<input type="checkbox"/> Vandalisme ou vol	
Résumé des faits :		

Gradation des conséquences pour les avis majeurs* appliquées au service de garde				
1^{re} infraction	2^e infraction	3^e infraction	4^e infraction	5^e infraction
Suspension interne pour 1 journée	Suspension externe pour 1 journée	Suspension externe pour 2 journées	Suspension externe pour 5 journées Rencontre obligatoire avec la direction, la technicienne et les parents pour un retour au service de garde	Retrait du service de garde
<i>*La direction se réserve le droit d'appliquer une conséquence adaptée à la gravité des gestes de violence posés.</i>				

Signature de l'intervenant : _____

Signature de l'éducateur(trice) : _____

Signature du détenteur de l'autorité parentale : _____

Signature de la technicienne (dès la 3^e infraction) : _____

Régie interne du service de garde École du Sacré-Cœur

Nous avons pris connaissance du document des règles de régie interne du service de garde 2024-2025.

Nom de l'enfant : _____

Signature de l'autorité parentale : _____

Date : _____

Merci de signer ce formulaire et de nous le retourner.